

second lieu, monsieur le président, des mesures s'imposent à l'égard des compagnies de chemins de fer qui abandonnent leurs services dans différentes villes.

A titre d'exemple, je voudrais signaler Rainy River, dans ma circonscription, et Schreiber, dans la circonscription du député de Port-Arthur. Il faut trouver un moyen d'indemniser les gens qui ont placé des fonds dans des maisons, des établissements commerciaux et autres entreprises. Ces gens ont droit à un dédommagement pour l'argent qu'ils perdent par suite de l'action unilatérale des compagnies de chemins de fer qui suppriment leurs services dans ces régions.

• (3.30 p.m.)

Si vous étiez propriétaire d'une maison dans l'une de ces villes, vous constateriez un fléchissement de la valeur des propriétés. C'est très bien que le National-Canadien offre, comme il l'a fait à Nakina, d'acheter les maisons de ses employés. Mais qu'advient-il des maisons des gens qui ne sont pas rattachés au National-Canadien, des gens dont l'occupation est de fournir des services de soutien aux chemins de fer? Ils devraient jouir d'une certaine protection également.

En achetant ces propriétés, les chemins de fer devraient s'engager à ne pas les offrir à perte sur le marché, ce qui ferait tomber la valeur des propriétés de la région dans une plus grande mesure encore pour les gens de l'endroit. Selon moi, il faut songer avec beaucoup de soin à ces collectivités créées pour loger les employés. Ces collectivités étaient destinées à répondre aux besoins des chemins de fer et, dans bien des cas, n'auraient pas leur raison d'être sans eux.

Pour en revenir aux conditions qui règnent dans ces agglomérations, je crois que les chemins de fer ont à leur égard une responsabilité plus grande que je ne l'ai indiquée jusqu'ici. La plupart de ces agglomérations situées le long des voies du National-Canadien et du Pacifique-Canadien ont pris naissance pour répondre aux besoins des employés des chemins de fer. Pour pouvoir atteindre ce but, les agglomérations ont dû émettre des obligations, s'endetter, construire des écoles, des réseaux d'égout, des routes, etc. Quand les chemins de fer disparaissent, monsieur l'Orateur, ils suppriment, dans une large mesure, l'assiette de l'impôt, et réduisent, pour les agglomérations, la possibilité d'acquitter l'intérêt et de rembourser le principal de la dette contractée pour fournir les aménagements destinés aux employés de chemins de fer. A mon sens, lorsque les chemins de fer disparaissent, les compagnies devraient être obligées d'assumer une certaine proportion des frais d'immobilisation encourus pour faire de ces aggloméra-

tions des localités habitables pour les employés des chemins de fer.

Une voix: J'espère que le ministre écoute.

M. Reid: Il pourra en prendre connaissance demain. Quand les chemins de fer quittent ces localités, on s'aperçoit souvent qu'il ne reste aucune industrie dans certains cas ou, s'il en reste, que les chemins de fer ne contribuent pas à les y maintenir. Cette accusation ne s'adresse nullement au National-Canadien parce que cette compagnie s'est toujours montrée plus que généreuse. Par contre, le Pacifique-Canadien a délibérément tenté d'empêcher les industries de s'implanter dans ces régions. J'ai déjà parlé d'une compagnie qui, après avoir engagé des dépenses d'immobilisations de \$100,000, avait demandé au Pacifique-Canadien de lui fournir des facilités de transport. Le Pacifique-Canadien lui avait répondu que ce genre d'affaires ne l'intéressait pas. J'ajoute que la compagnie a survécu et qu'elle fabrique un produit. Quoi qu'il en soit, lorsque les chemins de fer abandonnent une ville, ils devraient lui donner une chance de survivre, sur une autre base économique peut-être, et d'attirer des industries en leur offrant des moyens de transport efficaces et peu coûteux à l'échelle transcontinentale.

Le Pacifique-Canadien semble n'épargner aucun effort pour décourager ces industries. J'estime qu'on devrait obliger cette compagnie à aider, au moins pour une période limitée, ces localités à survivre. Elles ne le pourront peut-être pas. Elles disparaîtront peut-être, mais on devrait au moins leur donner une chance, monsieur le président. Je ne suis pas de ceux qui préfèrent la vie urbaine. J'aimerais faire tout mon possible pour favoriser une décentralisation plus poussée. On favorise trop la centralisation, et les gens qui vivent dans la périphérie, si je puis dire, ne sont pas traités équitablement par le National-Canadien ou le Pacifique-Canadien, car ces compagnies les privent de leurs moyens de communication avec les grands centres du pays.

Monsieur le président, j'aimerais maintenant dire quelques mots sur un sujet concerne Radio-Canada. Il s'agit de la transmission, par satellites, d'émissions télévisées dans ma circonscription. Notre situation ne présente aucune équivoque car nous obtenons nos programmes de télévision de Radio-Canada à Winnipeg. De là, ils sont transmis par une série de stations-relais et la télévision d'État nous parvient de Winnipeg. Personne ne s'en plaint, mais j'ai deux remarques à faire.

[M. Reid.]